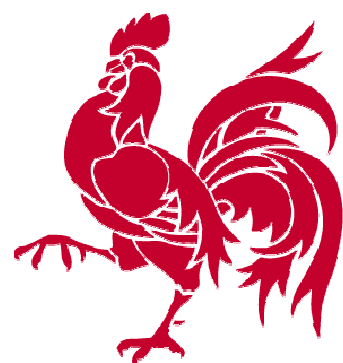


# Subvention aux CPAS dans le cadre de la mise à l'emploi des bénéficiaires du droit à l'intégration sociale



Wallonie



Service public  
de **Wallonie**



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ



## Plan de l'exposé

1. Base légale
2. Quelques définitions
3. Le dispositif de subventionnement
4. Les mises à l'emploi non éligibles
5. Calcul de la subvention
6. La demande de subvention
7. Pistes de simplification pour les CPAS





## BASE LEGALE

- décret-programme du 18 décembre 2003 portant diverses mesures en matière de trésorerie et de dette, d'action sociale et de santé
- Arrêté du 28 avril 2005 portant exécution, en ce qui concerne l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale, du décret-programme du 18 décembre 2003 portant diverses mesures en matière de trésorerie et de dette, d'action sociale et de santé
  - Modifié par l'AGW du 18 juin 2009
  - Modifié par l'AGW du 10 février 2011





## Quelques définitions

### *Ayant droit :*

toute personne bénéficiaire du droit à l'intégration sociale ou toute personne bénéficiaire de l'aide sociale équivalant à l'intégration sociale lorsqu'il s'agit d'une personne qui, inscrite au registre des étrangers et bénéficiant d'une autorisation de séjour illimitée, n'a pas droit à l'intégration sociale en raison de sa nationalité

### *Période de référence:*

l'année qui précède l'année de la subvention (N-1)

### *Année de subvention:*

l'année au cours de laquelle la subvention est demandée (N)





## Quelques définitions

### *Jours de prestations:*

Les jours de travail accomplis par un ayant droit, déclarés comme jours prestés à l'O.N.S.S.A.P.L. ou à l'O.N.S.S. et couverts par un contrat de travail conclu en vertu des articles 60, §7, ou 61 de la loi du 8 juillet 1976 organique des C.P.A.S. au maximum pour la durée nécessaire à l'obtention du bénéfice complet des allocations Sociales

### *Prestations complètes :*

prestations correspondant à un temps plein

### *Prestations incomplètes:*

prestations correspondant à une fraction d'un temps plein.





## Le dispositif de subventionnement

### Les modifications introduites à l'article 3 de l'AGW du 28 avril 2005 par l'AGW du 10 février 2011 – article 3

Les montants inscrits au budget et consacrés à l'exécution du présent arrêté sont répartis annuellement par la Ministre sur demande des centres publics d'action sociale, au prorata des jours de prestations accomplis par les ayants droit au cours de la période de référence.

*La subvention régionale est octroyée dans les conditions suivantes:*

- *1° pour les personnes mises à l'emploi en application de l'article 60, §7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, le montant de la subvention est de maximum **10 euros par jour de prestation**;*
- *2° pour les personnes mises à l'emploi en application de l'article 61 de la même loi, le montant de la subvention est de maximum **15 euros par jour de prestation**.*



## Les mises à l'emploi non éligibles à la subvention régionale

*Article 4 de l'AGW du 28 avril 2005 modifié par l'AGW du 10 février 2011 – art.4.*

*(entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012)*

*les personnes mises à l'emploi **au sein d'une entreprise privée** en application de l'article 60, §7 ou les personnes mises à l'emploi qui bénéficient :*

- d'une allocation d'attente **et** d'un complément RIS ou ASE;
- d'une initiative spécifique d'insertion sociale dans l'économie sociale pour laquelle le CPAS reçoit une subvention majorée de l'Etat fédéral;
- d'un intérim d'insertion;
- d'une Aide à l'emploi (APE)

*Entreprise privée: Toute personne physique ou morale de droit privé **dont l'activité poursuit un but de lucre** – AGW du 10 février 2011, art. 2, 2°*





## Calcul de la subvention

### Mises à l'emploi Art. 60§7

**N = Nombre de jours de prestation N-1 x 10 €**

Remarques:

Les Jours prestés (2010) Art. 60 §7 entreprise privée commerciale encore éligibles à la subvention 2011. Les jours prestés (2011) Art. 60 §7 entreprise privée commerciale ne seront plus éligibles à la subvention 2012

### Mises à l'emploi Art. 61

**N = Nombre de jours de prestation N-1 x 15 €**

Les jours prestés en 2010 sont subventionnés à 15 € en 2011







## Remarques

- prestations incomplètes converties en prestations complètes au prorata du volume de prestation
- Si déménagement en cours de contrat – subvention reste acquise au CPAS



## La demande de subvention

- *Circulaire envoyée chaque année aux CPAS wallons pour rappeler le dispositif, la mise en ligne du formulaire électronique et offrir une aide au remplissage [www.formulaires.wallonie.be](http://www.formulaires.wallonie.be)*
- Mise en ligne en février
- CPAS dispose d'un espace personnel
- Formulaire pré-complété
- Demande complétée en ligne ET VALIDÉE
- Copie papier signée par Président et Secrétaire envoyée à la DGO5 – Direction de l'Action sociale pour **le 31 mai au plus tard**



formulaires.wallonie.be > formulaires.wallonie.be - Mozilla Firefox

FR - DE - NL - EN

Portail Wallonie | Accueil - Contacts - Aide

Formulaires de la Région wallonne

RÉGION WALLONNE

Citoyens  
Entreprises  
Thèmes

Pratique

Formulaires wallons  
Nouvelles Versions

Certains formulaires wallons ont été modifiés pour être encore plus lisibles et plus simples à utiliser ! Ceci ne change rien à leur fonctionnement. Pour toute question, aideenligne@wallonie.be @ .

Vidéo pour savoir en une minute sur les formulaires intelligents de la Région wallonne  
Emission Multimedia Mag (RTBF) du 16 octobre 2007

Formulaires en allemand

"Fastoche" signale les formulaires simplifiés

Formulaires de la Communauté française de Belgique  
Vous y trouverez entre autres des formulaires sur les domaines suivants : Arts, culture et langue française, Enseignement, Formation et Recherche, Politiques nationales et internationales, Santé et Sport

La signature électronique = des démarches administratives allégées ! La Région wallonne met progressivement en place la signature électronique de formulaires administratifs. Vous pouvez dès à présent signer certains formulaires au moyen de votre carte d'identité électronique. L'icône vous signale les formulaires concernés.

Rappel : Vous avez besoin d'un **lecteur PDF** pour afficher et imprimer les formulaires PDF.

CITOYENS ENTREPRISES THÈMES

Ce site donne accès à tous les **formulaires de la Région wallonne** et notamment aux formulaires intelligents qui offrent des fonctions d'aide au remplissage. Ces documents sont disponibles essentiellement au format word ou pdf (Portable Document File).

La consultation se fait suivant une présentation identique sur base d'un classement par ligne de vie (citoyens et entreprises) et par thème ou via l'outil de recherche.

Mon Espace Personnel

Bienvenue **demo.cpas**  
Me déconnecter  
Vous n'êtes pas **demo.cpas** ?  
Mon profil  
Mode d'emploi

Nouveaux formulaires

- Associations de santé intégrée (ASI)
- Intégration et Égalité des chances
- Primes Energie 2011
- Pôles de compétitivité "7ème Appel à Projets"
- Infrastructures et équipements des hopitaux
- Walcors - Demande d'accès aux réseaux permanents de stations GNSS de référence
- Prime à l'embellissement
- Investissements dans les établissements d'accueil pour les personnes âgées
- Bourse de préactivité
- Bourse Innovation
- Aides à la Promotion de l'Emploi (APE) - Formulaire d'introduction d'une demande
  - Secteur marchand
  - Secteur non marchand
  - Pouvoirs Publics

Questions les plus fréquentes

- Qu'est qu'un formulaire électronique ?
- Quelle est la différence entre un formulaire Pdf et Html ?
- Qu'est-ce qu'Acrobat Reader ? A quoi me sert-il ?
- Pourquoi définir un profil utilisateur ?
- Puis-je remplir mon formulaire en plusieurs fois ?
- Puis-je enregistrer mon formulaire sur mon disque dur une fois qu'il est rempli ?
- Des formulaires envoyés par la poste ou électroniquement ?
- A quoi sert le service "Mon espace personnel" ?

Les 10 formulaires les plus demandés

- Primes Energie 2011
- Prime à la réhabilitation de logements en faveur des propriétaires
- Permis d'environnement et de permis unique
- Prime à l'emploi
- Prime à l'embellissement
- Aides à la Promotion de l'Emploi (APE) - Secteur non marchand
- Assurance gratuite contre la perte de revenus
- CWATUP - Forme des demandes et des décisions relatives aux permis d'urbanisme, permis de lotir et modifications de permis de lotir
- Travaux subsidiés - Plan Triennal
- Permis et examen de chasse

Les nouveaux services

- Les **nouveaux formulaires Html**, plus aisés à remplir, changent fondamentalement le mode de remplissage en ligne.
- Nous vous conseillons de vous identifier et de compléter votre **profil** d'utilisateur. Il servira de base au pré-remplissage de vos formulaires pdf ou html.

Numéro Vert  
0800 11 901 - FR  
Depuis la Belgique  
0800 11 902 - DE  
Innerehalb Belgiens

Help Desk  
078/79.01.02



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ



SPW  
Service public  
de Wallonie



## Objectif 2012: simplifier encore

- Contacts soutenus SPP IS
- Analyse de faisabilité:
  - Concordance des critères et données utilisés
  - Harmonisation du dispositif
- Objectif: utiliser les données validées par le fédéral pour octroyer la subvention régionale
- Octroi automatique aux CPAS pour les mises à l'emploi éligibles à la subvention régionale

